

## **Prévention sécurité : aides municipales**

Lutter contre les vols de véhicule et de vélo, prévenir les cambriolages... Différents dispositifs vous aident à protéger vos biens.

---

### **Opération Tranquillité Vacances**

À votre demande, les services de police peuvent surveiller votre domicile ou votre commerce lors de vos départs en vacances.

Gratuit, le service OTV est proposé toute l'année, pour les absences de plus de 7 jours consécutifs. Deux jours au moins avant votre départ :

- Télécharger le formulaire Opération Tranquillité Vacances et déposez-le au poste de police
- Obtenez le formulaire d'inscription directement au poste de police

Attention, si vous anticipez votre retour, n'oubliez pas de prévenir la police municipale.

---

### **Marquage chimique**

Des kits de marquage à prix coûtant (25 €) sont proposés. Ce dispositif permet d'identifier l'origine de la propriété d'un objet et de relier l'auteur du délit.

Le produit est invisible, inodore, incolore et se détecte en utilisant une lampe UV. Il contient une solution chimique qui joue le rôle de « traceur » : chaque kit possède un code unique de marquage.

---

### **Primes pour la sécurisation des véhicules et vélos**

La Ville se mobilise afin d'aider les Madeleinois à faire face aux risques de vols de véhicules et de vélos.

<b>Type d'aide</b>	<b>Montant</b>	<b>Délai entre les demandes</b>
Voiture : antivol volant, antivol levier de vitesse, antivol pédale-volant, antivol frein à main	50% du coût global limité à 50 €	2 demandes maximum par foyer dans un délai de 3 ans
Vélo : antivol en U, dispositif de marquage, dispositif de traçage, système d'alarme	50% du coût global limité à 25 €	4 demandes maximum par foyer dans un délai de 2 ans

Le règlement d'attribution d'aides financières municipales pour la sécurisation des véhicules et des vélos est disponible au téléchargement.

#### **Constitution du dossier d'aide**

Le demandeur doit constituer un dossier de demande d'aide dans un délai de 6 mois après l'achat. Veuillez vous munir des différentes pièces qui vous seront demandées :

- Facture acquittée de moins de 6 mois précisant l'achat effectué
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Un RIB au nom du demandeur
- Une copie du certificat d'immatriculation du véhicule (en cas de demande d'aide pour sécuriser un véhicule)

## **Police Municipale**

63 rue du Président Georges Pompidou  
59110 La Madeleine  
France

[03 20 74 17 25](tel:0320741725)

Du lundi au vendredi : 8h15-12h | 13h30-17h

[police-municipale@ville-lamadeleine.fr](mailto:police-municipale@ville-lamadeleine.fr)

## À télécharger

Fichier

[Règlement général d'attribution d'aides financières municipales pour la sécurisation des véhicules et des vélos \(.pdf - 68.87 Ko\)](#)

Fichier

[Formulaire de demande Opération Tranquillité Vacances \(.pdf - 172.04 Ko\)](#)

## Vous souhaitez signaler des dégradations ?

[Formulaire de signalement](#)